



Résiliation sans préavis du contrat mutuelle

Par **IREDDI_old**, le **29/12/2007** à **13:29**

Bonjour

j'ai adhéré à la mutuelle santé d'entreprise de l'employeur de mon épouse à titre individuel, il y a quelques années. Aujourd'hui, l'entreprise et la mutuelle ont résilié tous les contrats (les deux se renvoient la balle, je ne connais pas les motifs de cette cassure). Par simple lettre, la mutuelle m'a informé, quinze jours avant, de la résiliation de mon contrat alors que je ne suis pas salarié de l'entreprise et que je pensais avoir souscrit à titre individuel. La mutuelle peut-elle vraiment résilier sans préavis mon contrat par simple lettre? Merci de votre réponse